

## Encadré réservé à l'AJA

Date d'inscription : \_\_\_\_\_

Adhésion : 20€ par famille (2 parents + 1 jeune) + 20€ par jeune supplémentaire

Règlement : Par chèque  En espèce  CB

Réceptionné par \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_

Photo du·de  
la jeune

## Le·la Jeune :

Prénom : \_\_\_\_\_ Nom \_\_\_\_\_

Date de naissance \_\_\_\_\_ Lieu de naissance : \_\_\_\_\_

Établissement Scolaire : \_\_\_\_\_

Classe : \_\_\_\_\_ Âge : \_\_\_\_\_

Portable du·de la jeune : \_\_\_\_\_

Pièces à fournir : **Photocopie de la carte vitale - de la pièce d'identité - photocopie des vaccins à jour ou attestation du médecin - une photo récente - brevet de natation 50m**

## Responsable 1 :

Prénom : \_\_\_\_\_ Nom : \_\_\_\_\_

Portable : \_\_\_\_\_ Adresse mail : \_\_\_\_\_

Adresse postale : \_\_\_\_\_

## Responsable 2 :

Prénom : \_\_\_\_\_ Nom : \_\_\_\_\_

Portable : \_\_\_\_\_ Adresse mail : \_\_\_\_\_

Adresse postale : \_\_\_\_\_

### ➤ RENSEIGNEMENTS MEDICAUX CONCERNANT LE·LA JEUNE

- Problèmes médicaux ou maladies connus :  Oui  Non

Si oui, précisez : \_\_\_\_\_

- Votre enfant prend t-il·elle un traitement régulier ?  Oui  Non

Si oui, le(s)quel(s) et à quelle fréquence : \_\_\_\_\_

(Joindre l'ordonnance récente et les médicaments ainsi que le protocole d'administration, emballage d'origine avec la notice marquée au nom et prénom de l'enfant) **aucun médicament ne pourra être administré sans une ordonnance conforme.**

- Allergies connues : (cocher les cases correspondantes)

Aucune     Alimentaires     Médicamenteuses     Autres : (animaux, pollens, plantes etc...)

Précisez : \_\_\_\_\_

(Si existant, merci de joindre un certificat médical précisant la cause de l'allergie, les signes évocateurs et la conduite à tenir)

- Votre enfant possède-t-il·elle un P.A.I (Projet d'Accueil Individualisé) ?  Oui     Non

Si oui, joindre le protocole et toutes les informations utiles : \_\_\_\_\_

➤ **PERSONNES AUTORISÉES A RACCOMPAGNER MON ENFANT (autre que les parents) :**

Nom	Prénom	Tel Portable	Tel Fixe	Lien avec le·la jeune

➤ **INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES (mettre une croix dans les cases) :**

“ Mon jeune est disponible principalement... “		
	Oui	Non
Les mercredis de 13h30 à 18h00		
Les vendredis de 18h00 à 23h00		
Les samedis de 10h00 à 12h00		
Les samedis de 13h30 à 18h00		
Pendant les petites vacances scolaires		
Pendant les grandes vacances		
“ En tant que parent, je peux me rendre ponctuellement disponible pour aider l'association... “		
	Oui	Non
Les mercredis de 13h30 à 18h00		
Les vendredis de 18h00 à 23h00		
Les samedis de 10h00 à 12h00		
Les samedis de 13h30 à 18h00		
Pendant les petites vacances scolaires		
Pendant les grandes vacances		

**CASES A COCHER PAR LE·S RESPONSABLE·S**

- J'autorise     Je n'autorise pas : mon enfant à rentrer seul·e après la fin des activités et décharge l'association Jeun's Attitude de toutes responsabilités en cas d'incident sur le trajet.
- J'autorise     Je n'autorise pas : mon enfant à être photographié·e et/ou filmé·e.
- J'autorise     Je n'autorise pas : que les photos et/ou vidéos puissent être utilisées librement par l'AJA dans le cadre de sa communication (réseaux sociaux, site internet, article de presse, ...).

# RÈGLEMENT INTÉRIEUR

## ➤ MODALITÉS D'INSCRIPTION ET DE RÉINSCRIPTION

### INTRODUCTION :

L'association Jeun's Attitude est une association qui accueille les jeunes de 11 à 25 ans. Elle les accueille dans un cadre agréable et convivial. Au sein de notre local, les jeunes peuvent venir se distraire, discuter, échanger, s'informer ou participer aux actions mises en place avec l'équipe d'animation.

Le présent règlement définit l'organisation et rappelle les règles générales, permanentes et de fonctionnement de l'accueil.

### Article 1 : Adhésion à l'association

Il est demandé aux familles d'adhérer à l'association Jeun's Attitude. Le montant de l'adhésion est de 20 euros par famille (2 parents + 1 jeune) + 20 euros par jeune supplémentaire, et est établi annuellement par le Conseil d'Administration de l'association et est voté lors de l'Assemblée Générale.

### Article 2 : Modalité d'inscription

Les familles doivent remplir le dossier d'adhésion pour la famille et pour chaque jeune supplémentaire et fournir les documents demandés : assurance extrascolaire ou de responsabilité civile, copie du carnet de vaccination ou attestation du médecin à jour, le diplôme de natation (50 mètres *Code de l'action sociale et des familles : article R. 227-13 et à l'arrêté du 25 avril 2012 ; Code du sport : A322-44 et A322-66*), la copie de la carte d'identité, la copie de la carte vitale et tout autre document pouvant être nécessaire à l'accueil du·de la jeune (notamment le PAI et ordonnance médicale). Le dossier d'adhésion est valable 1 an, du 1<sup>er</sup> septembre au 31 août de l'année suivante. Celui-ci peut être constitué à n'importe quel moment de l'année, sans restriction géographique sur la provenance des jeunes.

### Article 3 : Règlement intérieur

Prendre connaissance et signer le présent règlement intérieur par les responsables légaux ainsi que le·les jeunes.

## ➤ HORAIRE ET FONCTIONNEMENT

### Pendant la période scolaire :

L'association Jeun's Attitude est ouverte le mercredi de 13h30 à 18h00 et certains samedis selon la programmation. Les jours et horaires d'ouvertures peuvent varier selon les besoins de l'association. L'association s'engage à vous prévenir en cas de changement d'organisation via le groupe WhatsApp (voir article 11).

### Pendant la période des vacances :

L'association Jeun's Attitude est ouverte 4 jours par semaine, soit du mardi au vendredi ou du mercredi au samedi (les dates sont déterminées en cours d'année selon l'actualité et les envies des jeunes).

Vacances d'été : 1 séjour au début du mois de juillet. Des activités sont proposées ponctuellement sur cette période. L'association est fermée au minimum 3 semaines au mois d'août.

### ➤ **MODALITÉ D'ACCUEIL**

#### **Article 4 : Conditions d'accès**

- Être adhérent·e de l'association : dossier d'adhésion complet + liste des documents fournis + cotisation à jour = validation par l'équipe d'animation.
- Les places étant limitées, n'oubliez pas d'inscrire votre·vos jeune·s par le biais du site internet <https://www.jeunsattitude.com/>, rubrique « réserver des activités ». Celui·celle-ci pourrait se voir refuser l'accès à l'association si la totalité des places sont déjà pourvues.
- Pour annuler une inscription, un des responsables légal devra prévenir au moins 48h à l'avance, soit par mail à [aja.coordination@gmail.com](mailto:aja.coordination@gmail.com) ou par téléphone au 07.68.60.92.33. Dans le cas contraire, les responsables légaux seront redevables du prix de la sortie/activité sauf sur présentation d'un justificatif recevable (médical, ...).
- Le jeune doit signaler son arrivée à l'animateur·trice afin de procéder à l'enregistrement de sa présence.
- Avant de partir, le jeune doit informer impérativement l'animateur·trice et ne doit en aucun cas quitter le local de l'association ou le lieu d'activité sans avoir prévenu un membre adulte de l'équipe afin de procéder à l'enregistrement de son départ.
- Les jeunes doivent respecter les créneaux horaires d'accueil.
- Si exceptionnellement les parents sont en retard pour venir récupérer leur·s jeune·s, il est impératif qu'ils contactent l'association Jeun's Attitude.

#### **Article 5 : Objet de valeur / vêtements**

Il est demandé aux jeunes de ne pas venir avec des objets de valeurs afin d'éviter toute perte, vol ou détérioration dont l'association ne pourrait être tenue pour responsable. Il est fortement conseillé de venir avec des vêtements ne risquant pas d'être salit.

### **Article 6 : Maladie**

L'animateur·trice pourra refuser un·e jeune si celui·celle-ci a de la température ou relève d'une maladie contagieuse. Un·e jeune malade devra être récupéré par ses parents ou une personne désignée par ces derniers.

### **Article 7 : Assurance**

Il est exigé une attestation d'assurance certifiant que le·la jeune est assuré·e par la responsabilité civile, pour tout incident.

### **Article 8 : Règles de vie & Sanctions**

Tout comportement à risque pour le bon fonctionnement du groupe ou de l'association, manquements graves aux règles de vie et de sécurité peuvent conduire à une exclusion de l'association (temporaire ou définitive). Il est demandé aux familles de se rapprocher d'un membre de l'équipe de l'association si le·la jeune fait remonter une difficulté avec un·e autre jeune ou un·e adulte et ne pas intervenir directement auprès du·de la jeune ou de la famille incriminée.

Concernant les règles de vie avec le groupe de jeunes, celles-ci sont co-construites chaque année avec ces dernier·e·s et font l'objet d'une réévaluation si besoin.

Interdiction de fumer ou de vapoter dans les locaux de l'association. Il est toléré de fumer à l'extérieur en respectant l'environnement.

Interdiction de consommer des stupéfiants, dans et aux abords des locaux. Tout comportement contraire à la loi pourra faire l'objet d'un rapport à la gendarmerie.

Le jeune est responsable du matériel utilisé, ainsi que de son rangement à la fin de l'activité. Toute détérioration volontaire de matériel devra être remboursée ou rachetée par ses représentants légaux à l'identique.

### **Sanction :**

La sanction est la finalité d'un « compromis » qui n'a pas abouti.

Le jeune est responsable de ses agissements et de ses propos. Tout comportement perturbateur ou acte de vandalisme entraînera une exclusion temporaire ou définitive et pourra, conformément à la loi du code pénal Art 225-1 à 225-4, faire l'objet d'une poursuite judiciaire.

## ➤ COMMUNICATION

### **Article 9 : Utilisation du groupe WhatsApp « Jeun's Attitude AJA »**

Afin de vous tenir informé des activités de l'association et des dernières informations, nous avons mis en place un groupe sur l'application What's App qui regroupe tous les adhérent·e·s et les jeunes de l'association. Ce groupe a pour objectif de permettre à l'association de vous avertir en cas de changement de lieux d'activités, de retard ou toutes autres informations concernant votre·vos jeune·s.

Pour toutes questions ou autre information, contactez directement l'association via le téléphone de l'association. Si l'association a besoin de vous contacter pour des informations concernant votre jeune, celle-ci s'engage à vous contacter également en privé par téléphone ou message.

*« Je soussigné·e, \_\_\_\_\_ déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et s'engage à informer l'équipe de Jeun's Attitude de tout changement pouvant apporter des modifications sur ce présent document. En signant le présent document, je certifie : avoir reçu et pris connaissance du règlement intérieur de l'association Jeun's Attitude et nous nous engageons à la respecter. J'autorise mon enfant à être transporté·e en véhicule personnel, mini-bus ou autre transport par un·e salarié·e ou un·e bénévole de l'association Jeun's Attitude. »*

Signature du· de la jeune

Signature du·des responsable·s